

Le Journal de Gien, 7 décembre 2017

SUPPRESSION DES PANNEAUX PUBLICITAIRES EN ZONE RURALE

Les restaurateurs dénoncent « une loi assassine »

Restaurateurs et hôteliers montent au créneau contre l'arrêté interdisant leurs panneaux publicitaires le long des routes de campagne.

■ C'est un véritable cri d'alarme qu'ils ont poussé vendredi quelques restaurateurs et hôteliers du Loir-et-Cher, réunis à l'abbaye de Villeme-sur-Loire sous l'égide de l'UMHM (Union des hôteliers, restaurateurs et hôteliers de France) et de Tourist'Loire. En cause, l'arrêté du 22 mars 2016, interdisant les panneaux publicitaires sur les zones hors agglomération et dans les agglomérations de moins de 10 000 habitants.

« S'afficher, c'est exister », la devise de la ruralité

Problème, ces panneaux publicitaires ne sont pas les seuls à être interdits dans les zones rurales. « Nous n'avons rien contre l'idée de limiter



Parlementaires, artisans et commerçants à l'abbaye pour faire changer la loi.

contre la pollution visuelle », souligne Gilbert Guézo, président de l'UMHM. « Mais lorsqu'on voit un panneau dans un village, on ne peut pas se plaindre de ne pas être signalé. On a besoin d'être vu pour exister », ajoute-t-il. Les élus locaux, les parlementaires, les artisans et commerçants ont donc décidé de monter un collectif pour faire changer la loi.

Mot-clef, mal ficelé
« Nous devons affirmer le soutien en tant que loi économique et sociale », dit-il. « Nous sommes absolument convaincus, de nombreux commerces

et artisans ont vu leur chiffre d'affaires baisser », s'agissent pas d'une loi mal ficelée, donc pas facilement mobilisable. « Nous avons été un peu surpris par le manque de panache sur la question de l'habitat rural », dit-il. « Nous sommes prêts à nous battre pour la France. Ce qui nous préoccupe, c'est de ne pas laisser passer la loi sans rien dire. L'existence d'un établissement », ajoute Hugues Sauter.

« J'ai fait le choix de ne pas entrer dans le débat de la loi, mais de le faire selon les départements », dit-il. « Nous sommes prêts à nous battre pour la France. Ce qui nous préoccupe, c'est de ne pas laisser passer la loi sans rien dire. L'existence d'un établissement », ajoute Hugues Sauter.

« J'ai fait le choix de ne pas entrer dans le débat de la loi, mais de le faire selon les départements », dit-il. « Nous sommes prêts à nous battre pour la France. Ce qui nous préoccupe, c'est de ne pas laisser passer la loi sans rien dire. L'existence d'un établissement », ajoute Hugues Sauter.

« J'ai fait le choix de ne pas entrer dans le débat de la loi, mais de le faire selon les départements », dit-il. « Nous sommes prêts à nous battre pour la France. Ce qui nous préoccupe, c'est de ne pas laisser passer la loi sans rien dire. L'existence d'un établissement », ajoute Hugues Sauter.

L'ARRÊTÉ DU 22 MARS 2016